

FINUL : un mandat sur le fil pour une OP funambule par Agatha Verdebout – Octobre 2023

Le 7 octobre 2023, les attaques du Hamas marquent la reprise des hostilités de haute intensité entre l'organisation basée à Gaza et l'État hébreu. Dans les jours qui suivent, des échanges de tirs ont également lieu au nord ; sur le plateau du Golan (territoire syrien annexé par Israël à la suite de la guerre de 1967) et le long de la « Ligne bleue » (ligne de retrait établie en 2000 dans le cadre de la fin de l'occupation israélienne du sud du Liban initiée en 1982). L'intensification des violences entre le Hezbollah et Israël le long de cette frontière *de facto* fait craindre un embrasement régional dont les conséquences, selon Joe Biden, se ressentiraient pendant plusieurs décennies. Bien que Hassan Nasrallah, chef du Hezbollah, ait pour l'instant écarté l'option d'une « guerre totale » avec Israël, la communauté internationale reste vigilante.

Signe de cette inquiétude, le ministre français des Armées, Sébastien Lecornu, s'est récemment rendu sur la base de Deir Kifa où est postée la majorité des 684 soldats qui composent le contingent français de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL). Présente depuis 1978, la FINUL a notamment pour mandat de contrôler la cessation des hostilités entre le Hezbollah et Israël, de confirmer le retrait des troupes israéliennes du sud Liban, et d'aider le gouvernement libanais à restaurer son autorité sur la région ([Résolution 1701 \(2006\)](#), § 11). À l'occasion de cette visite, Sébastien Lecornu a insisté sur le rôle crucial de cette mission onusienne afin de prévenir l'escalade, déclarant que « *s'il y a un moment dans lequel on a besoin d'observation et de dissuasion [...], c'est bien en ce moment* ». Interrogé sur une éventuelle évolution du mandat, le ministre a été plus éluif, rappelant simplement que les missions de la FINUL avaient déjà évoluées à plusieurs reprises depuis son déploiement en 1978.

Pour la FINUL, ces interrogations relatives à son mandat arrivent à un moment particulièrement compliqué. Outre le regain de tension le long de la Ligne bleue, la résolution actant le renouvellement de la mission le 31 août 2023 ([S/RES/2695](#)) a fait l'objet d'après négociations au Conseil de sécurité. En cause, la liberté accrue de mouvement des casques bleus qui, jusqu'en 2022, devaient informer les autorités libanaises de leurs opérations et obtenir leur accord préalable. Le Liban espérait pouvoir rétablir cette condition, pourtant considérée comme nuisant directement à l'efficacité de la mission en empêchant l'accès des troupes onusiennes à certaines caches d'armes et bases du Hezbollah. Le projet de résolution prévoyait, en outre, de demander au Secrétaire général de présenter, dans un délai de 60 jours, un plan de réforme de la FINUL. Beyrouth signala rapidement qu'elle s'opposerait à toute initiative visant à renforcer ou à étendre le mandat de la mission. Cette mention sera finalement retirée de la version finale de la Résolution 2695 qui demande simplement au Secrétaire général de continuer ses consultations avec le gouvernement libanais et les États contributeurs afin de faire des recommandations au Conseil de sécurité. En revanche, elle

prévoit toujours que la FINUL n'a pas besoin de l'accord préalable des autorités libanaises pour mener les opérations nécessaires à la réalisation de son mandat.

Plus fondamentalement, les discussions qui ont précédées l'adoption de la Résolution 2695 semblent avoir été l'occasion pour les diverses parties prenantes de faire remonter leurs frustrations qu'elles nourrissent depuis plusieurs années quant à la FINUL, son mandat et la façon dont elle l'exécute. Israël considère la mission « inefficace » et trop complaisante envers le Hezbollah. Le Liban, quant à lui, cherche à poser de plus en plus clairement les limites de ce qu'il est prêt à accepter, se tournant au besoin vers la Chine et la Russie pour obtenir du soutien. Lors du vote de la Résolution 2695, ces deux États se sont d'ailleurs abstenus estimant que la résolution ne tenait pas suffisamment compte des préoccupations du Liban et rappelant que « *le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'État concerné est une condition préalable à la conduite des opérations de maintien de la paix* » ([S/PV.9409](#), p. 3 et 4). Ce point fut également réitéré par le Liban lui-même : « *Si le Liban a déployé des efforts considérables pour que certaines modifications soient apportées à ce texte, c'est par souci de préserver la souveraineté du pays et du gouvernement libanais* » (ibid., p. 7).

Au-delà de la question de ce qu'elle peut ou ne peut pas faire au regard de son mandat formel pour prévenir l'escalade du conflit, la FINUL va surtout devoir continuer à jouer un délicat jeu d'équilibriste dans une situation où sa position et sa légitimité devient de plus en plus précaire. D'une part, l'intensification des tirs de roquettes et des incursions du Hezbollah au nord d'Israël pourrait pousser l'État hébreu à prendre la situation en main, comme en 2006. D'autre part, en adoptant des mesures plus musclées contre le Hezbollah (dont les ramifications s'étendent jusque dans les sphères du pouvoir), elle pourrait s'aliéner le soutien de son État hôte ; État dont le consentement est la condition *sine qua non* de son existence.

[Agatha Verdebout](#) est chercheuse et directrice-adjointe du GRIP. Elle est titulaire d'un doctorat en droit international public et spécialiste du droit de la paix et de la sécurité internationales.